

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE VILLE D'AUBIN

SEANCE DU 21 MAI 2024

Date de la convocation : 14/05/2024

Le vingt et un mai deux mil vingt-quatre, à 15 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'AUBIN s'est assemblé à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Aubin, sous la présidence de Madame TEULIER Christine, Présidente du C.C.A.S.

Étaient présents (12) : Mme TEULIER Christine, M. DERBOIS François, M. GAILLAC Maxime, Mme GARRIC Magali, Mme JOSEPH-EDMOND Michèle, Mme MAZARS Séverine, Mme PLEINECASSAGNE Michèle, M. FABRE Bernard, M. LONCKE Jean-Claude, Mme NEGRE Gisèle, Mme PICHON Thérèse, Mme SOLIS Hélène.

Procurations (4) : M. BOSCUS Serge à M. GAILLAC Maxime
Mme GUERIN Annie à Mme GARRIC Magali
Mme JANNOT Nicole à Mme TEULIER Christine
M. SOUVERAIN Bernard à Mme MAZARS Séverine

Absent(s) et excusé(s) (1) : Mme SALVAN Maryline

Était(ent) présent(s) au titre du service : Émilie BEC

Secrétaire de la séance : Émilie BEC

Nombre de membres : 17
Membres présents : 12

Membres en exercice : 17
Membres ayant donné procuration : 4

Votants : 16

DELIBERATION N° : 2024-16

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique ;
Vu l'avis du comité social territorial du 15 mai 2024 (obligatoire en cas de suppression d'emploi),

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDERANT la délibération n°2023-12 modifiant le tableau des emplois en date du 07 avril 2023,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les recrutements au plus proche des besoins de personnel du service, afin de modifier certains postes, d'en créer et d'en supprimer (en raison de départ à la retraite) et ce en cohérence avec les orientations définies en matière de gestion du personnel,

Madame la Présidente rappelle que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Madame la Présidente rappelle également que l'article L332-23 du Code Général de la Fonction Publique, prévoit le recours à un agent contractuel sur un emploi non permanent :

- pour un accroissement temporaire d'activité (besoin ponctuel et exceptionnel), pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs, renouvellement compris.
- pour un accroissement saisonnier d'activité (besoin prévisible et régulier), pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois consécutifs, renouvellement compris.

Madame la Présidente

PROPOSE aux membres du conseil d'administration d'apporter les modifications suivantes :

14 EMPLOIS PERMANENTS à 10,75 ETP		
– Grade agents sociaux		
CNRACL		
Emplois : D'aide à domicile	Temps de travail à proposer hebdo./mensuel	
<i>Emploi 1</i>	30 h/130h	7 TITULAIRES soit 6,28 ETP
<i>Emploi 2</i>	30 h/130h	
<i>Emploi 3</i>	30 h/130h	
<i>Emploi 4</i>	30 h/130h	
<i>Emploi 5</i>	30 h/130h	
<i>Emploi 6</i>	35h /151,67h	
<i>Emploi 7 (A créer)</i>	35 h/151,67h	
IRCANTEC		
<i>Emploi 8</i>	23h / 100h	4 TITULAIRES Soit 2,30 ETP
<i>Emploi 9</i>	23h / 100h	
<i>Emploi 10 (vacant)</i>	17,50/75h	
<i>Emploi 11 (vacant)</i>	17,50/75h	
<i>Emploi (A supprimer)</i>	27,75h/120h	3 NON TITULAIRES Soit 2,17 ETP
<i>Emploi (A supprimer)</i>	27,75h/120h	
<i>Emploi 12 (A modifier)</i>	20h/ 90h	
<i>Emploi 13</i>	30 h/130 h	
<i>Emploi 14 (A créer)</i>	25,38 h/110 h	

8 EMPLOIS NON PERMANENTS		
<i>Emploi 1</i>	6 h/26 h	8 emplois non-permanents soit 3,73 ETP
<i>Emploi 2</i>	6 h/26 h	
<i>Emploi 3</i>	23h/99,67h	
<i>Emploi 4</i>	6 h/26 h	
<i>Emploi 5</i>	14 h/60 h	
<i>Emploi 6</i>	23h/99,67h	
<i>Emploi 7</i>	30h/130h	
<i>Emploi 8</i>	23h/99,67h	

**Le Conseil d'Administration,
Après avoir délibéré,**

AUTORISE

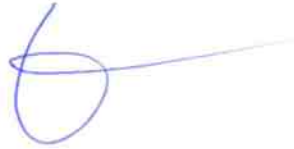
- La mise à jour du tableau des emplois ainsi proposé dont les créations prendront effet à compter du 1^{er} juillet 2024 et la modification à compter du 1^{er} juin 2024.
- La Présidente à réaliser toutes les procédures administratives liées aux ouvertures de postes auprès du centre de gestion de l'Aveyron.
- L'inscription des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois ; au budget du service prestataire d'aide à domicile.

Votes : 16 pour / 0 contre / 0 abstention

Ainsi fait et délibéré, en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

**Transmission au contrôle de légalité le 25 mai 2024.
Publiée le 25 mai 2024.**

Fait à Aubin, le 24/05/2024
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance	La Présidente du C.C.A.S.
BEC Emilie 	TEULIER Christine 